

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2014-071 du 14 Avril 2014

REÇU LE 05 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze avril à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mme M.-F. NAWROCKI -
MM. D. REBOUT – R. PARSY – G. TRANNIN - D. DELEPLACE

M. D. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. DUE
Mme M.-F. NAWROCKI, absente et excusée, a donné pouvoir à M. LAGUILLIER
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. D. PORET

Objet : **Bureau de la Communauté de Communes**
 Election du Bureau

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la délibération du 14 avril 2014 fixant le nombre de membres du Bureau constituant le Bureau du Conseil de Communauté à neuf membres.

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection des membres du Bureau.

Monsieur le Président rappelle les dispositions de l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales faisant référence aux articles L 2122-4 et L 2122-7-1 aux termes desquels les Adjointes sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé alors à un troisième tour de scrutin. L'élection a lieu cette fois à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Se déclarent candidats au poste de membres du Bureau :

Madame Françoise LETURCQ - Monsieur Michel BLONDEL – Monsieur Jean-Paul BOUSSEMARD – Monsieur Alain CHAUSSOY – Monsieur Christian HEMAR – Monsieur Lucien GUISE – Monsieur Jean-Claude MAYEUX – Monsieur Jean-François DERCOURT.

Il est procédé à un vote à scrutin secret.

Le dépouillement est opéré par Monsieur Régis LELEU – Monsieur Michel GUIDEZ – Monsieur Michel LALISSE et Monsieur Henri BASSEZ, en qualité de scrutateurs.

Après dépouillement, au premier tour de scrutin les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	:	84
Nombre de suffrages exprimés	:	83
Majorité absolue	:	43

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Paul BOUSSEMARD	82 voix
Monsieur Alain CHAUSOY	82 voix
Monsieur Jean-François DERCOURT	82 voix
Monsieur Michel BLONDEL	80 voix
Monsieur Jean-Claude MAYEUX	80 voix
Monsieur Christian HEMAR	78 voix
Monsieur Lucien GUISE	78 voix
Monsieur Laurent GABRELLE	78 voix
Madame Françoise LETURCQ	75 voix.

Madame Françoise LETURCQ, Messieurs Michel BLONDEL – Jean-Paul BOUSSEMARD – Alain CHAUSOY – Christian HEMAR – Lucien GUISE – Jean-Claude MAYEUX – Jean-François DERCOURT et Laurent GABRELLE sont déclarés élus membres du Bureau de la Communauté de Communes du Sud Artois.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 14 Avril 2014 et transmission en Préfecture le 14 avril 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 14 avril 2014 et transmission
en Préfecture le 14 avril 2014

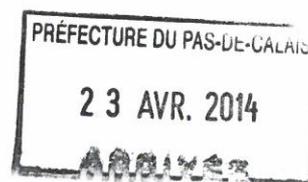
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2014-071- 14/04/2014

Election Membres du Bureau